

## **DOCUMENT DE PRÉSENTATION**

### **Appel à pré-projets ouvert du 20 janvier au 28 février 2018**

Un établissement peut déposer plusieurs PRÉ-PROJETS  
Un dossier complet doit être constitué pour chaque pré-projet proposé

#### **1. Document de présentation**

Ce document fournit les informations nécessaires au dépôt d'un dossier de candidature.

L'appel s'inscrit dans les objectifs stratégiques de la stratégie quadriennale 2017-2021 de la Direction régionale Asie-Pacifique de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et concerne l'axe n°5 « Offre de formation initiale et besoins socio-économiques ».

Le présent appel est composé des documents suivants :

- Document de présentation ;
- Formulaire de candidature de pré-projet de formation francophone professionnalisante de niveau Licence ou Master.

#### **2. Type de pré-projets**

Cet appel à pré-projets vise à accompagner les différents établissements membres de la région qui en font la demande dans leur volonté de mettre en place des projets multi-partenariaux de nouvelle formation francophone professionnalisante (Licence et Master), y compris le renforcement des départements de français : chaque projet accompagné par la direction régionale de l'AUF en Asie-Pacifique doit être une réponse aux besoins identifiés de renforcement des compétences au service des défis socio-économiques que les sociétés de la région doivent relever.

La prise en compte de l'accompagnement par l'AUF d'une formation vise à assurer le renforcement des capacités de formation du porteur du projet et ceci dans une perspective d'appropriation et d'autonomisation de la formation. Un autre élément important sera la mise en place d'une démarche-qualité au service du renforcement continu des activités développées dans le cadre de l'offre de formation.

Dispositif de suivi et d'accompagnement de la formation par la Direction régionale :

- pré-projet : validation de la Commission régionale des experts (CRE) sur la base du critère de pertinence (objectifs ciblés et résultats attendus) au regard de la stratégie quadriennale de la Direction régionale ;
- au démarrage d'un projet : validation de la CRE sur la base des critères de cohérence (éléments constitutifs de la formation) et de faisabilité (ressources humaines, financière, en infrastructure, etc.) et d'un pilotage axé sur un renforcement continu des activités de la formation ;
- évaluation à mi-parcours des bilans financier et scientifique au regard des objectifs formulés lors de la présentation du projet. Les indicateurs d'évaluation proposés par la CRE dans la fiche restitution doivent être considérés.
- évaluation à la clôture de l'accompagnement sur la base des critères d'impact et de pérennité : il s'agit de l'élaboration par le porteur de la formation d'un bilan général d'utilisation de l'ensemble des crédits et d'un bilan scientifique qui fait état des résultats des activités scientifiques au regard des objectifs formulés lors de la présentation du projet. Les indicateurs d'évaluation proposés par la CRE dans la fiche restitution doivent être considérés.

### 3. Financement de l'AUF et type d'activités

La contribution à demander à l'AUF ne peut en aucun cas dépasser 20% du coût global du projet. Il est donc important de rechercher d'autres partenaires académiques et financiers. Le financement de l'AUF sera défini en fonction de la taille et de l'envergure du projet et ne pourra excéder **20 000 euros par projet sur une durée de 24 mois**.

Le financement de l'AUF peut porter sur les types d'activités suivantes :

- missions régionales et internationales d'enseignement et d'appui pédagogique dans le cadre des enseignements de la formation ;
- missions de jury des soutenances de fin d'études ;
- allocations de perfectionnement à la formation ;
- tout autre moyen nécessaire à la bonne conduite du projet : organisation des événements scientifiques au service de la formation, promotion de la formation sauf les objets promotionnels... (ce type de dépenses doit impérativement figurer dans le document de présentation du projet soumis pour financement, accompagné d'un argumentaire sur son opportunité).

*(voir annexe 2 du présent document – caractéristiques générales des allocations et missions)*

### 4. Public éligible

Le présent appel à projets s'adresse à tous les établissements d'enseignement supérieur membres de l'AUF en Asie-Pacifique (cf. [www.auf.org/auf/les-membres-de-lauf/](http://www.auf.org/auf/les-membres-de-lauf/)) désireux de déposer un dossier de demande d'accompagnement à la création d'une formation francophone professionnalisante de niveau Licence ou Master auprès de la Direction régionale de l'AUF en Asie-Pacifique.

### 5. Conditions de candidature

L'établissement porteur du projet doit :

- être membre de l'AUF ;
- être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF ;
- soumettre le formulaire de candidature dans les délais impartis ;
- produire l'ensemble des pièces demandées dans le formulaire.

Les établissements membres de l'AUF partenaires du projet doivent :

- être à jour dans le paiement de la cotisation à l'AUF.

**Critères de pré-sélection :**

- dimension inter-universitaire et partenariale du projet ;
- projet avec recherche systématique de cofinancements ;
- projet centré sur les institutions dans un contexte académique et socio-économique à préciser ;
- pilotage stratégique sur objectifs ciblés et résultats mesurables ;
- projet accompagné sur une période déterminée (appropriation du programme de formation par l'établissement porteur du projet) ;
- projet avec une valeur ajoutée de / pour la francophonie universitaire.

## 6. Processus de sélection

**Le dossier complet** doit être :

- signé par le plus haut responsable de l'établissement porteur du projet ;
- déposé auprès de la Direction régionale de l'AUF en Asie-Pacifique.

La Direction régionale de l'AUF en Asie-Pacifique est chargée d'examiner la recevabilité administrative.

### Première étape :

Après un examen de recevabilité administrative, chaque dossier reçu sera soumis à l'évaluation par un expert régional selon le domaine couvert par le pré-projet. La sélection des pré-projets est assurée par la CRE de l'AUF.

### Deuxième étape :

Les porteurs des pré-projets retenus seront informés par courrier électronique des recommandations de la CRE. Ils auront 3 mois pour finaliser le dépôt du projet auprès de la Direction régionale de l'AUF en Asie-Pacifique.

La sélection finale sera effectuée après examen du dossier détaillé fourni dans les délais strictement conformes au calendrier du présent document (section 9 – Calendrier).

Lorsqu'un projet est retenu, une lettre de notification indiquant les types d'accompagnement est adressée au plus haut responsable de l'établissement porteur du projet. Les modalités des engagements financiers sont déterminées dans une convention d'accompagnement à signer entre l'établissement porteur du projet et l'AUF.

La mise en œuvre de l'accompagnement de l'AUF, le suivi et l'évaluation du projet se feront en étroite collaboration avec le responsable du projet « Licence et Master » au sein de la Direction régionale et le groupe d'experts régionaux selon leurs domaines de spécialité et la CRE.

## 7. Critères de sélection

- Approche par projet et démarche-qualité ;
- Mobilisation des expertises ;
- Caractère innovant du projet ;
- Partenariats dans le cadre de cofinancements ;
- Valeur ajoutée de / pour la francophonie universitaire.

## 8. Durée du projet

La durée du projet ne saurait excéder 24 mois à partir de la date de signature de la convention.

## 9. Calendrier

- 20 janvier 2018 : lancement de l'appel à pré-projets
- **28 février 2018 : clôture de l'appel à pré-projets**
- Avril 2018 : sélection des pré-projets par la CRE
- Mai 2018 : envoi par courrier électronique des résultats aux porteurs des pré-projets sélectionnés
- **Fin juillet 2018 : date limite de dépôt du projet**
- Octobre 2018 : sélection des projets par la CRE
- Novembre 2018 : signature des conventions d'accompagnement et démarrage des projets.

## 10. Documents à fournir (première étape : pré-projet)

Pour être complet, le dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- le formulaire de candidature, dûment complété ;
- les documents à joindre au formulaire de candidature **en format PDF** :
  1. **Liste des autres membres** du comité de pilotage et/ou de suivi du projet ;  
Pour chaque membre de chaque comité, merci d'indiquer sous forme de tableau : son nom et prénom – service, département ou faculté de rattachement – son titre – son établissement de rattachement – son rôle dans le projet
  2. **Curriculum vitae** synthétique du porteur du projet et des membres clés de l'équipe projet ;
  3. **Engagement** de chacune **des institutions et des entreprises** associées aux projets sous forme d'une lettre d'échange ou un courrier électronique.

Toutes les pièces constitutives du dossier doivent être rédigées en français. L'absence de l'une d'entre elles entraînera automatiquement le rejet du dossier.

Un établissement peut déposer plusieurs projets. Un dossier complet doit être constitué pour chaque projet proposé.

Le dossier de candidature doit obligatoirement être adressé en version originale et en version électronique au plus tard **le 28 février 2018** à l'adresse suivante :

Madame Le Thi Minh Hong

Responsable de projets – Direction régionale de l'AUF en Asie-Pacifique

8, rue Tran Hung Dao, Hanoi, Vietnam – Tél : (84 24) 3 824 73 82

Adresse électronique : [le.thi.minh.hong@auf.org](mailto:le.thi.minh.hong@auf.org)

## ANNEXES AU DOSSIER DE CANDIDATURE

### ANNEXE 1 – Dépenses non éligibles

- Bien que nécessaires au bon déroulement du projet, les dépenses relatives au matériel informatique et bureautique ne sont pas éligibles ;
- Tout type de rémunération des membres de l'équipe et de l'agent comptable de l'établissement qui gère le projet, charges salariales incluses ;
- Frais liés à la connexion internet, au loyer, au mobilier, aux charges des locaux utilisés.

### ANNEXE 2 – Caractéristiques générales des allocations et des missions

N°	Type d'allocation ou de mission	Durée des mobilités	Flux des mobilités	Montant maximal	Autres financements éligibles
1	Allocation de perfectionnement à la formation ( <i>max 1 mobilité/projet/an</i> )	2 à 3 mois	Sud-Nord Sud-Sud	1010 €/mois 720 €/mois	Transport AR + assurance
2	Missions régionales ou internationales d'enseignement ( <i>max 2 missions/projet/an</i> )	max 6 jours	Sud-Sud Nord-Sud	110 €/nuitée	Transport AR + assurance
3	Missions régionales ou internationales de jury des soutenances ( <i>max 1 mission/projet/an</i> )	max 4 jours			

**Précisions :** Les types de mission ne sont pas cumulables par une même personne.